



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU MARDI 5 JUILLET 2022

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

Délibération n° 50 - Attribution de subvention exceptionnelle pour le Comité Castelbriantais d'échanges culturels Franco-Allemands

L'an deux mil vingt et un, le cinq juillet 2022, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le vingt neuf juin 2022, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAULT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAULT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme GALLAND-PLUMEJAULT, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme BOURDAIS, M. LE MOEL, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. EMERIAU, M. BEASSE, Mme RICHET, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

M. PADIOLEAU a donné procuration à Mme CIRON
Mme JARRET a donné procuration à Mme GALLAND-PLUMEJAULT
M. KESKIN a donné procuration à M. BOISSEAU
Mme CHAUVIN a donné procuration à Mme BOMBRAY
Mme HEBERT a donné procuration à M. NOMARI

◆◆◆◆◆◆◆◆

Secrétaire de séance : M. BEASSE

OBJET : Attribution de subvention exceptionnelle pour le Comité Castelbriantais d'échanges culturels Franco-Allemands

EXPOSÉ

Il vous est demandé d'examiner une demande de subvention exceptionnelle concernant le Comité Castelbriantais d'échanges culturels Franco-Allemands pour le déplacement en Allemagne à Radevormwald du 23 au 27 juin 2022, qui a eu lieu pendant la Fête du Vin.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à cette association.

DECISION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

1. De procéder à l'attribution de subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € au Comité Castelbriantais d'échanges culturels Franco-Allemands ;
2. D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant
A l'Hôtel de Ville, le 5 juillet 2022

Le secrétaire de séance,



Grégory BEASSE

Le Maire,



Alain HUNAUT

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20220707-15-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-07-2022

Publication le : 07-07-2022

Le Maire,
Alain HUNAUT

